

BON DE COMMANDE ENTREPRISES, CE & GROUPES

Un question ? Contactez-nous par mail sur groupecdr@stade-de-reims.com
Tous les champs demandés sont obligatoires. Merci de les compléter en MAJUSCULES.

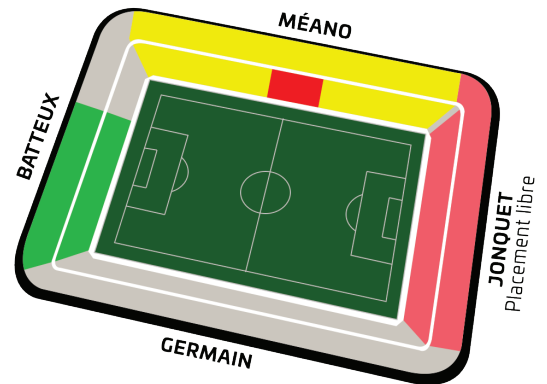
STADE DE REIMS - RODEZ AVEYRON FOOTBALL

JOURNÉE 27 : WEEK-END DU 13 MARS - DATE À CONFIRMER PAR LA LFP

INFORMATIONS

Raison sociale _____ Téléphone _____
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code Postal [][][][][] Ville _____
E-mail _____

CATÉGORIE	TARIF GROUPES	TARIF 15 ANS ET MOINS*	TARIF 25 ANS ET MOINS*	PLEIN TARIF
CARRÉ ROUGE	22,50 €	15,00 €	22,50 €	30,00 €
MEANO CENTRALE SUPERIEURE	13,50 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €
MEANO CENTRALE INFERIEURE	13,50 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €
MEANO LATÉRALE INFERIEURE	9,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €
BATTEUX	7,50 €	5,00 €		10,00 €
JONQUET	6,80 €		6,80 €	9,00 €



*Tarifs réduits : Le tarif 25 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 25 ans le jour du match.
Le tarif 15 ans et moins s'applique pour les personnes qui auront 15 ans le jour du match.
Vous devez impérativement présenter une carte d'identité à l'entrée du stade pour bénéficier des réductions tarifaires.

VOTRE COMMANDE (Minimum pour profiter du tarif CE & Groupes : 10 billets)

CATÉGORIE	QUANTITÉ	TARIF

MODE DE RETRAIT

- ☐ Au Centre de Vie Raymond Kopa
- ☐ Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante (8,90€) :

- ☐ E-Ticket envoyé à l'adresse email suivante :

En signant le bon de commande, le client reconnaît avoir pris possession et connaissance des conditions générales de vente du Stade de Reims qui lui ont été transmises au verso et dont il accepte toutes les clauses et notamment la clause de transfert de propriété.

Option : Envoi recommandé 8,90€

TOTAL DE LA COMMANDE _____ €

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Chèque à l'ordre du « Stade de Reims »
- ☐ Espèces ☐ Carte bancaire (mail, téléphone, physique)
- ☐ Bon administratif ☐ Virement bancaire

MODE DE TRANSPORT

- ☐ Bus (préciser le nombre) : _____
- ☐ Mini-bus (préciser le nombre) : _____

Date et signature précédées de la mention «Lu et approuvé»

L'intégralité des conditions générales de vente est consultable sur billetterie.stade-de-reims.com

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent la vente de Titres d'accès par le Stade de Reims (ci-après « le Club ») à l'Acheteur, quel que soit le canal de vente utilisé, ainsi que les modalités d'utilisation de ces derniers par l'Acheteur ou le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès.

Les CGV sont disponibles en ligne sur le Site Internet, le Club se réservant le droit de les modifier à tout moment et sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la Commande par l'Acheteur.

L'Acheteur déclare et reconnaît avoir pris une parfaite connaissance des présentes CGV et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document. Il se porte garant du respect des présentes CGV par le ou les Détenteur(s) du ou des Titre(s) d'accès délivré(s) à l'occasion de cette demande.

Les tarifs sont affichés sur le Site Internet du Club et peuvent être communiqués par téléphone. Les tarifs sont exprimés en euros toutes taxes comprises (hors participation aux frais de gestion et d'envoi) et payables uniquement en euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande. Le Club se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les Titres d'accès seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

- Pour les personnes âgées de 15 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport)

- Pour les personnes âgées de 25 ans et moins (à la date du Match) sur présentation d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou du passeport...)
- Des remises tarifaires sont prévues pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap sur présentation d'une copie de la carte d'invalidité (80% et plus) et pour leurs accompagnateurs en présence de la mention "besoin d'accompagnement".

L'Abonnement est matérialisé par une carte. Il permet à l'Abonné d'assister à tous les Matches du championnat de France d'une Saison sportive effectivement disputés à domicile au Stade par l'équipe professionnelle du Club à l'exclusion de tout autre rencontre amicale ou officielle.

- le nom de l'Abonné, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Détenteurs,

- le nom du Détenteur (uniquement pour les Billets électroniques) ;
- un numéro de place dans le Stade à respecter impérativement (sous réserve des dispositions de l'article 75 ci-après).

Le Club détermine seul les tribunes ou secteur du Stade dont les places font l'objet d'un Abonnement ainsi que le nombre de places et la (les) formule(s) d'Abonnement disponibles dans chaque tribune ou secteur du Stade.

La souscription d'un Abonnement peut se faire avant le début de la Saison, ou pendant, en fonction des conditions définies pour la saison et dans la limite des disponibilités, notamment :

- Auprès de la Billetterie du Club situé 33 Chaussée Bocquaine – 51100 REIMS sur présentation du formulaire d'Abonnement et d'une pièce d'identité ;
- Par téléphone au 0891.024933 ;
- Par courrier, en renvoyant le formulaire d'Abonnement établi par le Stade de Reims, accompagné du règlement du prix, dûment daté et signé, à l'adresse suivante : Stade de Reims, Service Billetterie – 53 Route de la Neuville – 51 450 BETHENY.

L'achat d'un Titre d'accès pour un mineur de moins de 16 ans est subordonné à l'achat d'un Titre d'accès pour une personne majeure dans la même tribune.

Lors de l'achat de son Titre d'accès, le mineur de moins de 16 ans devra être accompagné d'un de ses représentants légaux qui remettra au Club une lettre signée l'autorisant à assister au(x)

Le Club déconseille aux parents d'emmener au Stade des enfants de moins de 5 ans.

Le prix des Billets et Abonnements est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés sont :

- Sur le Site Internet : le paiement par avoir et le paiement par carte bancaire permettent de réserver les Titres d'accès en ligne immédiatement, de manière ferme. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en ligne sont les cartes des réseaux suivants : Cartes bleues, Visa et Eurocard Mastercard. Il est également possible de payer par mandat de prélèvement SEPA dont l'échelonnement du paiement se fera en plusieurs mensualités les 10 de chaque mois. Si cette date est un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera effectué le jour ouvrable suivant. L'Acheteur sera alors prélevé en une, trois ou dix mensualités (ajustable en fonction des conditions sanitaires). L'option en dix mensualités est soumise à des frais s'élevant à 4,62% du prix de l'abonnement et disponible uniquement par mail ou au guichet. Les formules d'Abonnement à tarif réduit sont également payables par prélèvement. En cas de paiement par prélèvement, l'Abonné s'engage à ce que son compte bancaire dispose de la provision suffisante pour honorer chaque prélèvement et à maintenir son autorisation de prélèvement jusqu'à la dernière mensualité à honorer.

Il est également expressément convenu qu'en cas de rejet d'un prélevement, le Client pourra se voir refuser l'accès au Stade. En outre, le Client aura la possibilité de régulariser sa situation soit directement en ligne (suite à l'envoi d'un courriel par le Club l'informant du rejet du prélevement) soit en se rendant aux guichets du Stade les jours de match. Il est enfin précisé que dans l'hypothèse où le Client ne régulariserait pas sa situation, son Abonnement sera automatiquement annulé par le Club au bout du troisième match suivant la date de rejet du prélevement.

Le Site Internet du Club bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme sécurité SSL. Les données bancaires sont confidentielles, cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations.

Pour tout paiement par carte bancaire à distance, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil.

- A la Billetterie du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés au moment de l'achat.
- Auprès des Revendeurs officiels du Club : les moyens de paiement acceptés sont précisés par ces derniers.

paiement en cours de saison.

Les Titres d'accès (Billets et Abonnements) demeurent la propriété du Club jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix, y compris pour les personnes ayant choisi le moyen de paiement par prélèvement.

L'Acheteur peut céder gratuitement tout Billet à tout détenteur étant rappelé que :

- Conformément à l'article 4.12, le Détenteur ne peut être une personne faisant l'objet d'une mesure administrative, judiciaire ou commerciale d'interdiction de stade ou étant en situation d'impayé.
- Conformément à l'article 2.2, l'Acheteur se porte garant du respect par le Détenteur des présentes CGV.

- Si l'Acheteur a bénéficié d'un tarif réduit, le Détenteur doit également être éligible à l'application de ce tarif pour pouvoir pénétrer dans le Stade avec le Billet.

L'Acheteur s'engage à connaître l'identité du Détenteur et à la communiquer au Club à première demande.

Ni l'Acheteur du Billet, ni le Détenteur, ni les Accompagnateurs ne peuvent d'une quelconque manière offrir à la vente, vendre, revendre leur(s) Billet(s).

Tout Acheteur ou Détenteur de Billet s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, d'utiliser ou de tenter d'utiliser un Billet comme élément d'un « forfait » de voyage.

Dans le cadre du respect de la Loi Sortie de crise sanitaire, le Détenteur d'un Titre d'accès devra se soumettre à la présentation d'un justificatif sanitaire officiel (un certificat de test négatif ou un certificat de vaccination ou un certificat d'immunité).

En cas de report du match, que le coup d'envoi ait été donné ou non, le Titre d'accès reste valable pour le Match à la date à laquelle il est reprogrammé et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni remboursement total ou partiel.

Si le Match auquel le Titre d'accès donne accès est annulé ou, en cas de commencement d'exécution, est définitivement arrêté en cours et n'est pas remis à jouer, le Club décide de sa seule discrétion et sans obligation de sa part, des modalités éventuelles de compensation (billet gratuit pour un autre Match, avoir correspondant à la valeur du Billet, etc.). Le Club informera par tout moyen à sa disposition (par voie de presse, Internet ou autre support de communication) desdites modalités.